



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES
FINANCES PUBLIQUES**

Délégations de signature

N° Spécial

12 janvier 2017

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 12 janvier 2017

Délégations de signature

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP n° 2017-002	09.01.2017	Arrêté donnant délégations de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal.	3
DDFIP n° 2017-003	02.01.2017	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal. Service des impôts des particuliers de Nanterre Rueil.	5
DDFIP n° 2017-004	02.01.2017	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal. Service des impôts des entreprises d'Asnières.	10
DDFIP n° 2017-005	04.01.2017	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal. Pôle de recouvrement spécialisé des Hauts-de-Seine.	12
DDFIP n° 2017-006	04.01.2017	Arrêté donnant délégation de pouvoir.	14

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Arrêté DDFIP n° 2017-002 du 9 janvier 2017 délégations de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Liste des responsables de service
disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévu par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
SERVICES DES IMPÔTS DES PARTICULIERS			
ASNIERES-SUR-SEINE	Mme	PASCALE	HERBAUT
BOULOGNE-BILLANCOURT	M.	ERIC	COUSIN
CLICHY	Mme	NETY	THERESINE
COLOMBES	Mme	DOMINIQUE	BERNARD
COURBEVOIE	Mme	JOSIANE	VAUDEVIRE-MALET
GENNEVILLIERS	Mme	ELISABETH	BOURGMAYER
ISSY-LES-MOULINEAUX	M	MICHEL	TAMAIN
LEVALLOIS-PERRET	M.	DENIS	ROGE
MONTRouGE	Mme	JOSIANE	DAUPHIN HIPPON
NANTERRE -RUEIL	M.	JEAN-YVES	BLANC
NEUILLY	Mme	WYMAN	PACIOCCO
SAINT-CLOUD	M.	VINCENT	PETIT
SCEAUX NORD	Mme	ANNIE	PUGNET
SCEAUX SUD	Mme	JOCELYNE	CHAPELET
SEVRES	Mme	MICHELE	TILMANT
SURESNES	Mme	MONIQUE	FOCH
VANVES	M.	PHILIPPE	JULIEN
TRESORERIES MIXTES			
BAGNEUX	Mme	DENISE	IMBERT
CHATILLON	Mme	SYLVIE	VACHIAS
CLAMART	M.	FRANCOIS	MARTIN
MALAKOFF	M.	JAMES	TAIEB
VILLENEUVE-LA-GARENNE	M.	PASCAL	LACROIX
SERVICES DE PUBLICITE FONCIERE			
NANTERRE 1ER BUREAU	M.	MOHAMED	ZOUBERT
NANTERRE 2EME BUREAU	M.	MOHAMED	ZOUBERT
NANTERRE 3EME BUREAU	M.	BERNARD	JANAILHAC
VANVES 1ER BUREAU	M.	JACQUES	COULONGEAT

VANVES 2EME BUREAU	Mme	FLORENCE	DE LYLLE
--------------------	-----	----------	----------

CENTRES DES IMPÔTS FONCIER			
CDIF NANTERRE	M.	PATRICK	OUSSET
CDIF SEVRES	M.	PATRICK	OUSSET
SERVICES DES IMPÔTS DES ENTREPRISES			
ASNIERES-SUR-SEINE	Mme	PASCALE	ETCHEGOYEN
BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	EVELYNE	BITUMBA
CLICHY	Mme	AGNES	BERODOT
COLOMBES	Mme	MARIANNE	VALES
COURBEVOIE	M.	MARCEL	AÏDAN
GENNEVILLIERS	M.	BRUNO	BOCHEL
ISSY-LES-MOULINEAUX	Mme	BRIGITTE	ORMIERES
LEVALLOIS-PERRET	M.	PATRICK	ROUX
MONTROUGE	Mme	ISABELLE	MICHEL-GHARIANI
MONTROUGE	Mme	MARYVONNE	MARTINOT
NANTERRE DEFENSE	M.	PHILIPPE	BOURMIER
NANTERRE RUEIL	M.	PHILIPPE	MILHAT
NANTERRE VILLE	Mme	MURIEL	BELLANGER
NEUILLY-SUR-SEINE	Mme	GISELE	VAQUE
SAINT-CLOUD	M.	JEAN-CLAUDE	SCAGNELLI
SCEAUX	M.	PATRICE	LALLEMENT
SEVRES	Mme	SYLVIE	GACOIN
SURESNES	M.	EMMANUEL	CRESSON
VANVES	Mme	ELIANE	MATHIEU
PÔLES DE RECOUVREMENT SPECIALISES			
DES HAUTS DE SEINE	M.	RENZO	CELANTE
PÔLES CONTRÔLE EXPERTISE			
BOULOGNE-BILLANCOURT	M.	MICHEL	PLANCHAIS
ASNIERES	Mme	PASCALE	LOISEAU
COURBEVOIE	M.	CEDRIC	SAINT-ANTOINE
ISSY-LES-MOULINEAUX	M.	STEPHANE	GAUTHEY
LEVALLOIS-PERRET	M.	GUY	LE FLOC'H
NANTERRE	Mme	AMELIE	KERAUDREN

NANTERRE	M	BERTRAND	ONILLON
NEUILLY-SUR-SEINE	Mme	NICOLE	AUGE
SCEAUX	Mme	CATHERINE	BACHELET
SEVRES	Mme	CLARISSE	VAUXION

PCRP			
SURESNES (1)	M	JEAN-PHILIPPE	TRUY
NANTERRE-RUEIL (2)	M.	PATRICK	CHABRILLAT
NEUILLY-SUR-SEINE (3)	Mme	FABIANA	DURAND-PANSERA
NEUILLY-SUR-SEINE (4)	Mme	LAURENCE	LE ROUX
NEUILLY-SUR-SEINE (5)	Mme	BRIGITTE	MARX
BOULOGNE-BILLANCOURT (6)	Mme	PASCALE	ROURE
SEVRES (7)	M.	LOIC	SPEICH
MONTRouGE (8)	Mme	MARIE-MICHELE	PADOVANI
SCEAUX (9)	Mme	CATHERINE	DOMMERGUES
BRIGADES DEPARTEMENTALES DE VERIFICATION			
1ERE BDV BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	FLORENCE	LEFEBVRE
2EME BDV SEVRES	Mme	SYLVETTE	BRICHANT
3EME BDV BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	LAETITIA	BLIN
4EME BDV SEVRES	M.	FRANCOIS-MICHEL	DUTHEIL
5EME BDV SCEAUX	M.	FRANCK	DELCROIX
6EME BDV SCEAUX	Mme	NAÏMA	LEMMAINI
8EME BDV NANTERRE	Mme	CECILE	BUTOUR
10EME BDV NANTERRE	M.	BENOIT	GAGNEROT
11EME BDV NANTERRE	Mme	MARIANNE	GLISE
12EME BDV NANTERRE	M.	GERARD	FAVIER
13EME BDV NEUILLY-SUR-SEINE	M.	STEPHANE	FROUGIER
14EME BDV NEUILLY-SUR-SEINE	M.	PATRICK	JABOL
15EME BDV SEVRES	Mme	SYLVIE	MENARD

Nanterre le 09 janvier 2017

Arrêté DDFIP n° 2017-003 du 02 janvier 2017 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

service des impôts des particuliers de Nanterre Rueil

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Nanterre Rueil

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick DECLE Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques , adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Nanterre Rueil, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 80 000 € ;

b) avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement

ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après qui sont habilités par la présente à effectuer tous actes d'administration et de gestion du service au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné:

nom prénom	nom prénom	nom prénom
JUVIGNY Olivier	BOULANGER David	BRAHMI Fouzia

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

ESTRAMON Isabelle	FOCK-CHOW-THO Christian	BLOAS Marie
BONTE Sylvie	LE GOFF Sylvie	RENOULT Morgan
MATABON Patricia	MORNON Angelique	BARBARIN Paul
BERRY Ophelie	CAVEDONI Patricia	NICOLAS Harry
HERVOUET-BARANGER Mickael	DARRIERE Cyril	
FOYER Isabelle	HEVRAS Marie-Catherine	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

ANTONIO Linda	GALLORO Catherine	
CHENAOUI Khalid	KLEIN Gérald	
LAMOTTE Ludivine	LECHEVIN Christophe	
DUCTEIL-SIROY Laetitia	AIT-ALOUACHE Rachid	
RACHIDI Fatiha	HERRANZ Julie	
THERINCA Séverine	BOUKLIT Mohamed	
BENJELLOUN Latifa	ROUILLE Aude	
TRACOL-EL OUWANASS Nadia	SEKROUF Saïda	
BOUSLIM Naoual	ROCHE Damien	
CHENAOUI Khalid	ALBERT Léo	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
JUVIGNY Olivier	Inspecteur	15 000 €	1 an	50 000€
BOULANGER David	Inspecteur	15 000 €	1 an	50 000€
BRAHMI Fouzia	Inspecteur	15 000 €	1 an	50 000€
ESTRAMON Isabelle	Contrôleur	3 000 €	1 an	5 000 €
HERVOUET-BARANGER Mickael	Contrôleur	3 000 €	6 mois	5 000 €
MATABON Patricia	Contrôleur	3 000 €	6 mois	5 000 €
BERRY Ophelie	Contrôleur	3 000 €	6 mois	5 000 €
FOCK-CHOW-THO Christian	Contrôleur	3 000 €	6 mois	5 000 €
LE GOFF Sylvie	Contrôleur	3 000 €	6 mois	5 000 €
DARRIERE Cyril	Contrôleur	3 000 €	6 mois	5 000 €
CAVEDONI Patricia	Contrôleur	3 000 €	6 mois	5 000 €
FOYER Isabelle	Contrôleur	3 000 €	6 mois	5 000 €
NICOLAS Harry	Contrôleur	3 000 €	6 mois	5 000 €
BONTE Sylvie	Contrôleur	3 000 €	6 mois	5 000 €
MORNON Angelique	Contrôleur	3 000 €	6 mois	5 000 €
HEVRAS Marie-Catherine	Contrôleur	3 000 €	6 mois	5 000 €
BLOAS Marie	Contrôleur	3 000 €	6 mois	5 000 €
RENOULT Morgan	Contrôleur	3 000 €	6 mois	5 000 €
BARBARIN Paul	Contrôleur	3 000 €	6 mois	5 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
JUVIGNY Olivier	Inspecteur	15 000 €	15 000€		
BOULANGER David	Inspecteur	15 000 €	15 000€		
BRAHMI Fouzia	Inspecteur	15 000 €	15 000€		
ESTRAMON Isabelle	Contrôleur	10 000€	10 000€		
HERVOUET- BARANGER Mickael	Contrôleur	10 000€	10 000€		
MATABON Patricia	Contrôleur	10 000€	10 000€		
BERRY Ophelie	Contrôleur	10 000€	10 000€		
FOCK-CHOW-THO Christian	Contrôleur	10 000€	10 000€		
LE GOFF Sylvie	Contrôleur	10 000€	10 000€		
BONTE Sylvie	Contrôleur	10 000€	10 000€		
MORNON Angélique	Contrôleur	10 000€	10 000€		
CAVEDONI Patricia	Contrôleur	10 000€	10 000€		
FOYER Isabelle	Contrôleur	10 000€	10 000€		
NICOLAS Harry	Contrôleur	10 000€	10 000€		
DARRIERE Cyril	Contrôleur	10 000€	10 000€		
HEVRAS Marie-Catherine	Contrôleur	10 000€	10 000€		
BARBARIN Paul	Contrôleur	10 000€	10 000€		
BLOAS Marie	Contrôleur	10 000€	10 000€		
RENOULT Morgan	Contrôleur	10 000€	10 000€		
SEKROUF Saïda	Agent	2 000€	2 000€		
LAMOTTE Ludivine	Agent	2 000€	2 000€		
HERRANZ Julie	Agent	2 000€	2 000€		
ANTONIO Linda	Agent	2 000€	2 000€		
LAMOTTE Ludivine	Agent	2 000€	2 000€		
DUCTEIL-SIROY Lætitia	Agent	2 000€	2 000€		
RACHIDI Fatiha	Agent	2 000€	2 000€		
THERINCA Séverine	Agent	2 000€	2 000€		
BENJELLOUN Latifa	Agent	2 000€	2 000€		
ROUILLE Aude	Agent	2 000€	2 000€		
BOUSLIM Naoual	Agent	2 000€	2 000€		
TRACOL-EL OUWANASS Nadia	Agent	2 000€	2 000€		
GALLORO Catherine	Agent	2 000€	2 000€		
KLEIN Gérald	Agent	2 000€	2 000€		
LECHEVIN Christophe	Agent	2 000€	2 000€		
AIT-ALOUACHE Rachid	Agent	2 000€	2 000€		
CHENAOUI Khalid	Agent	2 000€	2 000€		
ROCHE Damien	Agent	2 000€	2 000€		
ALBERT Léo	Agent	2 000€	2 000€		
BOUKLIT Mohamed	Agent	2 000€	2 000€		

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

A Nanterre, le 2 janvier 2017

Le comptable,
responsable de service des impôts des particuliers,

Jean-Yves BLANC

Arrêté DDFIP n° 2017-004 du 2 janvier 2017 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

service des impôts des entreprises d'Asnières

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises d'ASNIERES

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme VANESSCHE Laurence, Inspectrice des Finances publiques, adjointe à la responsable du service des impôts des entreprises d'Asnières, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;

- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom
------------	------------	------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

SAMUEL-HERVE Sophie	LACRONIQUE Isabelle	CHABERT Corinne
GUILLAUME Estelle	LARROY Charlene	JOUFFROY Laurent
LEBLET Maryline	BRARD Anne-Laure	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

--	--	--

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
 2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
 3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
 aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
SAMUEL-HERVE Sophie	Contrôleuse	10 000€	0 mois	0
LACRONIQUE Isabelle	Contrôleuse	10 000€	0 mois	0
CHABERT Corinne	Contrôleuse	10 000€	0 mois	0
GUILLAUME Estelle	Contrôleuse	10 000€	0 mois	0
LARROY Charlene	Contrôleuse	10 000€	0 mois	0
JOUFFROY Laurent	Contrôleur	10 000€	0 mois	0
LEBLET Maryline	Contrôleuse	10 000€	0 mois	0

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
SAMUEL-HERVE Sophie	Contrôleuse	10 000€	0 mois	0
BRARD Anne-Laure	Contrôleuse	10 000€	0 mois	0

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
 - 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
 - 3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine

A Asnières, le 02 janvier 2017 La comptable,
Responsable du Service des Impôts des Entreprises,

Mme Pascale ETCHEGOYEN

Arrêté DDFIP n° 2017-005 du 4 janvier 2017 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

pôle de recouvrement spécialisé des Hauts-de-seine

Le comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé des Hauts-de-Seine

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Thierry GRÉGOIRE, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques, chargé de mission au pôle de recouvrement spécialisé des Hauts-de-Seine, à l'effet de signer :

- 1°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 2°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 150 000 € ;
 - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - c) tous actes d'administration et de gestion du service.
- 4°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
aux agents désignés ci-après.

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
ALLAIN Marcelle	Inspectrice	15 000 €	6 mois	60 000 €
CASTELLET Camille	Inspectrice	15 000 €	6 mois	60 000 €
DE MATTEIS Martine	Inspectrice	15 000 €	6 mois	60 000 €
GRAVEZ Nathalie	Inspectrice	15 000 €	6 mois	60 000 €
MARRIERE Victoria	Inspectrice	15 000 €	6 mois	60 000 €
MOLINIE Claudette	Inspectrice	15 000 €	6 mois	60 000 €
ZAMOUN Lynda	Inspectrice	15 000 €	6 mois	60 000 €
BELHADJ AMMAR Ines	Contrôleuse	10 000 €	/	/
BRUGEROLLE Diane	Contrôleuse	10 000 €	/	/
DIAW Mally	Contrôleuse	10 000 €	/	/

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
GHILACI Maxime	Contrôleur	10 000 €	/	/
JUILLAN Xavier	Contrôleur	10 000 €	/	/
RAGU Karine	Contrôleuse	10 000 €	/	/
RUMEAU Laure	Contrôleuse	10 000 €	/	/
UNTERNAHRER Marie-Pierre	Contrôleuse	10 000 €	/	/
VAILLANT Jean-Philippe	Contrôleur	10 000 €	/	/

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

A Nanterre, le 4 janvier 2017

Le comptable,
Renzo CELANTE

DDFIP délégation de pouvoir n° 2017-006 du 04 janvier 2017

Je soussigné, Renzo CELANTE
Chef de service comptable du PRS des Hauts-de-Seine

DONNE par la présente POUVOIR :

1. à : Thierry GREGOIRE, chargé de mission au PRS des Hauts-de Seine
2. en cas d'absence du précédent à : Nathalie GRAVEZ, inspectrice au PRS des Hauts-de-Seine
3. en cas d'absence du précédent à : Lynda ZAMOUN, inspectrice au PRS des Hauts-de-Seine

à l'effet de me remplacer dans mes fonctions durant mes congés ou absences.

Je déclare continuer à assumer la responsabilité de la gestion de mon poste pendant toute cette période, sauf mon recours personnel contre mon mandataire (loi du 23 février 1963, art.60 III, 1^{er} alinéa)

Fait en 5 exemplaires (1) à le

« BON POUR POUVOIR »
(mention écrite de la main et signée du mandant)

« BON POUR ACCEPTATION »
(mention écrite de la main et signée des mandataires)

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD – DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>

Directeur de la publication :

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : **01.40.97.20.00** Télécopie **01.40.97.25.21.21**

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>